

Délibération n°150/2024

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Date de convocation : 09/09/2024	Nombre de présents : 49
Effectif légal du conseil communautaire : 80	Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de membres en exercice : 79	Nombre de votants : 65
Date d'affichage : 09/09/2024	

L'an deux mil vingt-quatre, le seize septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du neuf septembre deux mil vingt-quatre, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, BEAUJARD Maryse, BOISARD Jean-François, BROUSSEAU Chantal, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUARD Nadia, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline, DA SILVA MOREIRA Paulo, DAVEAU Max, DEMERSSEMAN Gilles, DESNOYERS Jean, DROUHIN Alain, FOUCHER Gérard, FOUQUET Yves, FOURNIER Jean-Claude, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GROSJEAN Pascale, HABAY BARBAULT Céline, HERMIER Bernadette, JACQUET Luc, JARD Nathalie, JASKOT Richard, JAVON Fabienne, JOURDAN Brice, KOTOVTCHIKHINE Michel, MACCHIA Claude, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, PICARD Christine, POUILLOT Denis, RAMEAU Etienne, RENAUD Patrice, SALAMOLARD Jean-Luc, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER Nathalie, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, THIEULENT Maryline, VANDAELE Jean-Luc, VANHOUCKE André, WERA Patricia, WLODARCZYK Monique.

Délégués titulaires excusés : CARRÉ Michel (suppléante Mme Wera), CHAMPAGNAT Jean-Louis (suppléant M. Cifelli), CHEVALIER Jean-Luc (pouvoir à M. Fournier), CONTE Claude (pouvoir à Mme Choubard), D'ASTORG Gérard (pouvoir à Mme Wera), DUFOUR Vincent (pouvoir à M. Boisard), FERRON Claude (pouvoir à M. Giroux), HOUBLIN Gilles, JACQUOT Brigitte (pouvoir à M. Charpentier), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Macchia), LOURY Jean-Noël (pouvoir à M. Desnoyers), MELLIN Solange (pouvoir à Mme Javon), MORISSET Dominique (pouvoir à M. Salamolard), PERRIER Benoît, PRIGNOT Roger, PROT Michel (pouvoir à M. Buttner), REVERDY Gilles, RIGAULT Jean-Michel (pouvoir à M. Saulnier-Arrighi), VASSENT Frédéric (pouvoir à Mme Thieulent), VIGOUROUX Philippe (pouvoir à Mme Cordier), VUILLERMOZ Rose-Marie (pouvoir à M. Gérardin), XAINTE Arnaud (pouvoir à Mme Ménard).

Délégués absents : BECKER Cécile, GERMAIN Robert, GUILLAUME Philippe, LEPRÉ Sandrine, LHOTE Mireille, MICHEL Nathalie, PAURON Éric, RAVERDEAU Chantal, REVERDY Chantal, ROY Daniel.

Secrétaire de Séance : Mme Fabienne JAVON

OBJET : Lancement de la procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLUi du Toucycois

M. Jean-Philippe Saulnier-Arrighi, Président, ne prend pas part au vote.

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;
- Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Délibération n°150/2024

- Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L300-6, L104-3, L153-54 à L153-59, R153-15 à R153-7 ;
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles L121-16 et suivants et R 121-19 et suivants ;
- Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du toucycois ;
- Considérant que les parcelles suivantes situées sur la commune de Moulins sur Ouanne sont classées en zonage AZH (agricole zone humide) du PLUi en vigueur :

Commune	Section	Référence	Lieu-dit	Surface
MOULINS SUR OUANNE	OE	0076	LA VERIGUERIE	14 366m ²
MOULINS SUR OUANNE	OE	0077	LA VERIGUERIE	15 773m ²
MOULINS SUR OUANNE	OE	0078	LA VERIGUERIE	28 597m ²
MOULINS SUR OUANNE	OE	0088	LA VERIGUERIE	14 204m ²
MOULINS SUR OUANNE	OE	0089	LA VERIGUERIE	8 266m ²
Zone d'implantation – surface totale				81 206m ²

- Considérant que dans le règlement actuel il est précisé que l'emprise foncière concernée par le projet photovoltaïque est située dans une zone humide probable et qu'à ce titre après étude d'impact il s'avère qu'il n'y a pas de zone humide effective ;
- Considérant que le projet dépasse les 100 m² d'emprise au sol ;
- Considérant qu'il apparaît nécessaire de procéder à la modification du PLUi du toucycois pour les motifs suivants :
 - o Rendre compatible le PLUi pour l'obtention de toute autorisation requise au titre du code de l'urbanisme ;
 - o Rendre le zonage et son règlement associé compatible pour la candidature du projet au titre des appels d'offre de la Commission de Régulation de l'Énergie PPE2-CRE SOL ;
- Considérant la procédure dite de « déclaration de projet et de mise en compatibilité des documents d'urbanisme » mentionnée à l'article L. 300-6 du Code de l'Urbanisme, permettant notamment aux collectivités territoriales, après enquête publique, de se prononcer sur l'intérêt général d'un projet ;
- Considérant que le développement des énergies renouvelables est considéré d'intérêt général ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge de l'urbanisme et sur sa proposition,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 58 voix pour, 1 contre et 5 abstentions :

- Engage la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du toucycois pour le projet d'implantation d'une installation de production d'Énergie.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de cette procédure et toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme
Le Vice-Président, Alain DROUHIN


